

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
5N Plus Inc.	25 mars 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Mines Abcourt inc.	24 mars 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Convertibles Portfolio Fund	24 mars 2011	Ontario
First Trust Advantaged Short Duration High Yield Bond Fund	28 mars 2011	Ontario
Fonds Front Street (Les)	28 mars 2011	Ontario
Front Street Enhanced Yield Fund		
Front Street Global Opportunities Fund		
Front Street MLP Income Fund II Ltd.	24 mars 2011	Ontario
International Forest Products Limited	24 mars 2011	Colombie-Britannique
IROC Energy Services Corp.	25 mars 2011	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
North American Advantaged Convertibles Fund	24 mars 2011	Ontario
Société Davis + Henderson (La)	30 mars 2011	Ontario
Société en commandite d'actions accréditives à court terme Faircourt 2011 - catégorie nationale	29 mars 2011	Ontario
Société en commandite d'actions accréditives à court terme Faircourt 2011 – catégorie Québec		
Tech Leaders Income Fund	30 mars 2011	Ontario
Thomson Reuters Corporation	28 mars 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de placement du Barreau du Québec - Section Actions	29 mars 2011	Québec
Fonds de placement du Barreau du Québec - Section Équilibrée		
Fonds de placement du Barreau du Québec - Section Obligations		
Fonds Desjardins Marché monétaire	28 mars 2011	Québec
Fonds Desjardins Revenu court terme (parts de catégories A et I)		- Colombie-Britannique - Alberta
Fonds Desjardins Obligations canadiennes		- Saskatchewan - Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
(parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégories A et I)		<ul style="list-style-type: none"> - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse
Fonds Desjardins Obligations à rendement en capital (parts de catégories A et I)		<ul style="list-style-type: none"> - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest
Fonds Desjardins Équilibré canadien (parts de catégories A et I)		<ul style="list-style-type: none"> - Yukon - Nunavut
Fonds Desjardins Équilibré Québec (parts de catégories A, T et I)		
Fonds Desjardins Revenu de dividendes (parts de catégories A, T et I)		
Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégories A, T et I)		
Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (parts de catégories A, T et I)		
Fonds Desjardins Actions canadiennes croissance (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Environnement (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Actions américaines valeur (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Actions américaines croissance (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Actions outre-mer valeur (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Actions mondiales valeur (parts de catégories A, T et I)		
Fonds Desjardins Actions mondiales toute capitalisation (parts de catégories A, T et I)		
Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Marchés émergents (parts de catégories A et I)		
Fonds Desjardins Placements complémentaires (parts de catégories A, T et I)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds Desjardins Immobilier mondial (parts de catégories A, T et I) Portefeuille SociéTerre Sécuritaire boursier Portefeuille SociéTerre Équilibré Portefeuille SociéTerre Croissance Portefeuille SociéTerre Croissance plus		
Algoma Central Corporation	30 mars 2011	Ontario
Celtic Exploration Ltd.	24 mars 2011	Alberta
Fonds d'exposition aux actions mondiales BNP Paribas	24 mars 2011	Ontario
Fonds de lingots d'or Sprott	25 mars 2011	Ontario
Fonds Fidelity	30 mars 2011	Ontario
Fonds Fidelity Grande Capitalisation mondiale Fonds Fidelity Petite Capitalisation mondiale Fonds Fidelity Stratégies et tactiques		
Gazit America Inc.	29 mars 2011	Ontario
Horizons Gold Yield Fund	25 mars 2011	Ontario
REIT INDEXPLUS <i>Income Fund</i>	28 mars 2011	Alberta
Société Canadian Tire Limitée (La)	24 mars 2011	Ontario
Société de Structure de Capitaux Fidelity	30 mars 2011	Ontario
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Canada Catégorie Fidelity Expansion Canada Catégorie Fidelity Potentiel Canada Catégorie Fidelity Dividendes Catégorie Fidelity Canada Plus Catégorie Fidelity Situations spéciales Catégorie Fidelity Frontière Nord ^{MD}		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} Amérique – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Potentiel Amérique		
Catégorie Fidelity Croissance Amérique		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation Amérique		
Catégorie Fidelity Étoile d'Asie ^{MC}		
Catégorie Fidelity Chine		
Catégorie Fidelity Marchés émergents		
Catégorie Fidelity Europe		
Catégorie Fidelity Extrême-Orient		
Catégorie Fidelity Mondial		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MD} mondiales – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Dividendes mondiaux		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale		
Catégorie Fidelity Grande Capitalisation mondiale – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Petite Capitalisation mondiale		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MC} internationales		
Catégorie Fidelity Discipline Actions ^{MC} internationales – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Japon		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD}		
Catégorie Fidelity Étoile du Nord ^{MD} – Devises neutres		
Catégorie Fidelity Produits de consommation mondiaux		
Catégorie Fidelity Services financiers mondiaux		
Catégorie Fidelity Soins de la santé		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mondiaux		
Catégorie Fidelity Ressources naturelles mondiales		
Catégorie Fidelity Immobilier mondial		
Catégorie Fidelity Technologie mondiale		
Catégorie Fidelity Télécommunications mondiales		
Catégorie Fidelity Répartition d'actifs canadiens		
Catégorie Fidelity Équilibre Canada		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu		
Catégorie Portefeuille Fidelity Revenu mondial		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre		
Catégorie Portefeuille Fidelity Équilibre mondial		
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance		
Catégorie Portefeuille Fidelity Croissance mondiale		
Catégorie Fidelity Revenu à court terme Canada		
Catégorie Fidelity Obligations de sociétés à rendement en capital		
Sprott Physical Gold Trust	23 mars 2011	Ontario
Star Hedge Managers Corp. II	30 mars 2011	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds communs de placement Integra	24 mars 2011	Ontario
Fonds équilibré Integra		
Fonds américain valeur et croissance Integra		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
AltaGas Ltd.	21 mars 2011	15 juillet 2010

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Anaconda Mining Inc.

Vu le placement de droits à être effectué par Anaconda Mining Inc. (l'« émetteur ») en vertu de la notice d'offre dont le projet a été initialement déposé le 10 janvier 2011 (la « notice d'offre ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le dépôt par l'émetteur en date du 10 janvier 2011 de l'avis prévu au paragraphe 2.1a) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

Vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 17 janvier 2011 relativement au placement prévu à la notice d'offre;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de droits permettant la souscription de 31 686 442 actions ordinaires de l'émetteur, tel que prévu à la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 28 mars 2011.

Benoit Dionne
Chef du service du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 1685424

Décision n°: 2011-FS-0055

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
7712898 Canada Inc.	2010-12-03	4 165 000 unités	833 000 \$	11	7	2.3
Adventure Gold inc.	2009-12-03	1 570 000 unités	204 100 \$	2	0	2.3
Bending Lake Iron Group Limited	2011-03-10	2 700 750 actions ordinaires	5 401 500 \$	1	84	2.3
Castel Peak Mining Ltd.	2011-03-04	17 576 143 unités	6 151 651 \$	1	194	2.3 / 2.5 / 2.10 / 2.24
Compagnie des Potasses de Holle Inc.	2011-02-01	16 000 000 d'unités	4 000 000 \$	0	6	2.3 / 2.10
Compagnie des Potasses de Holle Inc.	2011-02-11	2 680 000 unités	670 000 \$	0	8	2.3
Corporation Minière Golden Share	2011-03-21	100 000 actions ordinaires	20 500 \$	0	1	2.13
EOG Resources, Inc.	2011-03-07	95 000 actions ordinaires	9 760 300 \$	1	1	2.3
Exporation Z-Gold Inc.	2011-02-23	86 956 actions ordinaires, 782 609 actions accréditatives et 869 565 bons de souscription	200 000 \$	17	1	2.3
Groupe Radiologix Inc.	2011-02-24	17 actions catégorie A et 83 actions catégorie I	1 060 000 \$	37	0	2.9
J. Crew Group, Inc.	2011-03-07	billets	2 044 980 \$	1	2	2.3
Mines d'Or Visibles Inc. (Les)	2011-02-23	100 000 actions ordinaires	50 400 \$	0	1	2.13
Mines Virginia Inc.	2011-02-24	70 000 actions ordinaires	525 700 \$	1	0	2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
North American Gem Inc.	2010-09-20	9 901 078 unités accréditatives	792 086 \$	1	48	2.3 / 2.5
Pacific Wildcat Resources Corp.	2011-02-25	15 464 872 unités et 5 000 000 d'actions ordinaires	4 502 272 \$	2	104	2.3 / 2.13
Papuan Precious Metals Corp.	2011-03-09	15 600 000 unités	7 020 000 \$	3	230	2.3 / 2.5
Pedro Resources Ltd.	2011-03-04	1 400 000 unités	490 000 \$	9	5	2.3
PharmaGap Inc.	2011-03-14	1 804 000 unités	198 440 \$	1	13	2.3
Ply Gem Industries Inc.	2011-02-11	billets	1 485 000 \$	1	1	2.3
Preo Software Inc.	2011-02-24	débetures convertibles	640 000 \$	3	4	2.3
Ressources Robex Inc.	2011-02-22 et 2011-02-24	23 076 923 unités	3 000 000 \$	60	18	2.3 / 2.5 / 2.10
Société d'Exploration Minière Vior Inc.	2011-02-28	59 355 actions ordinaires	9 074 \$	1	0	2.14
Techologies Sonomax Inc.	2011-02-15	débetures convertibles	1 535 000 \$	5	3	2.3 / 2.10
Terra Firma Resources Inc.	2011-03-14	3 000 000 d'unités	540 000 \$	2	38	2.3 / 2.5
U3O8 Corp.	2011-02-15	24 150 000 unités	20 527 500 \$	2	86	2.3 / 2.24
Wells Fargo & Company	2011-02-15	billets	1 993 347 \$	0	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Yoho Resources Inc.	2011-02-24	2 000 000 d'actions ordinaires et 833 334 actions ordinaires accréditives	12 000 003	11	28	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement - 45-106)
ABC Fundamental Value Fund	2010-12-31	1 221,82 parts	20 000 \$	4	0	2.10
Acorn Diversified Trust	2010-01-01 au 2010-12-31	550 180 parts	5 443 867,56 \$	7	63	2,3 / 2.10 / 2.19
Ashmore SICAV Emerging Markets Debt Fund	2010-02-26 2010-05-04 2010-06-02 2010-08-26 2010-11-29	1 127,98 parts	195 778,80 \$	1	0	2.3
Baring Canadian Investment Trust – Focused Emerging Markets Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	287 731,76 parts de catégorie I	28 773 175,49 \$	1	0	2.3
BNP Paribas Global Real Estate Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	1 783 232,03 parts	12 739 084 \$	2	0	2.3
Caisse commune d'actions canadiennes - défensive IA Clarington	2010-01-01 au 2010-12-31	235 616 parts	2 972 523 \$	176	14	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement - 45-106)
Caisse commune d'actions canadiennes - qualité IA Clarington	2010-01-01 au 2010-12-31	199 822 parts	1 703 799 \$	100	8	2.3
Caisse commune d'actions privilégiées canadiennes - IA Clarington	2010-01-01 au 2010-12-31	276 926 parts	2 379 755 \$	96	7	2.3
Caisse commune d'obligations IA Clarington	2010-01-01 au 2010-12-31	489 395 parts	5 385 860 \$	183	15	2.3
Caisse commune du marché monétaire IA Clarington	2010-01-01 au 2010-12-31	858 144 parts	8 603 247 \$	251	16	2.3
ChapelGate Credit Opportunity Fund Limited	2010-12-01	21 571,44 actions ordinaires	4 322 637 \$	3	1	2.10
Fifth Third Bancorp	2010-01-25	2 555 000 actions	35 820 078 \$	1	2	2.3
Fonds commun Addenda Gouvernements long terme	2009-12-31 au 2010-12-17	4 060 342 parts	43 776 237 \$	11	6	2.3
Fonds commun Addenda Hypothèques commerciales	2010-02-26 au 2010-12-31	1 650 078 parts	18 453 000 \$	10	2	2.3
Fonds commun Addenda marché - monétaire liquidité	2010-01-04 au 2010-12-30	21 659 883 parts	216 598 828 \$	5	14	2.3
Fonds commun Addenda marché monétaire	2010-01-05 au 2010-12-31	38 681 140 parts	386 811 400 \$	50	3	2.3
Fonds commun Addenda Multi-stratégies	2009-12-31 au 2010-12-17	1 704 801 parts	17 619 120 \$	10	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement - 45-106)
Fonds commun Addenda obligations	2009-12-31 au 2010-12-30	31 819 012 parts	400 000 476 \$	32	31	2.3
Fonds commun Addenda obligations – Univers diversifié (Core)	2010-03-19 au 2010-12-31	836 332 parts	8 778 796 \$	7	1	2.3
Fonds commun Addenda obligations corporatives	2009-12-31 au 2010-12-24	8 855 804 parts	92 162 893 \$	28	6	2.3
Fonds commun Addenda Obligations de sociétés long terme	2009-12-31 au 2010-12-24	4 969 122 parts	51 176 878 \$	14	11	2.3
Fonds commun Addenda obligations internationales	2010-01-29 au 2010-12-17	527 137 parts	5 245 000 \$	6	0	2.3
Fonds commun Addenda Revenu diversifié canadien (auparavant Fonds Commun Addenda Stabilité de revenu)	2009-12-31 au 2010-11-05	213 098 parts	1 749 439 \$	10	0	2.3
Formula Growth Global Opportunities Fund	2010-01-01 au 2010-11-30	121 696 parts de série S	1 465 176 \$	95	7	2.3 / 2.5
Formula Growth Hedge Fund	2010-01-01 au 2010-11-30	4 238 060,74 parts de série A, de série F, de série I, de série X et de série Y	45 993 272,95 \$	83	36	2.3 / 2.5 / 2.10 / 2.19
Galliant Equity Long/Short Fund LP	2010-03-01 2010-04-01 2010-05-01 2010-07-01 2010-08-01 2010-10-01 2010-11-01 2010-12-01	20 644,26 parts de catégorie A, de catégorie B et de catégorie F	2 315 384,72 \$	17	2	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement - 45-106)
Greystone Balanced Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	7 590 643,68 parts	124 361 179,37 \$	2	57	2.3 / 2.5
Greystone Canadian Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	10 931 711 parts	248 283 773,36 \$	3	47	2.3, 2.5
Greystone Canadian Fixed Income Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	5 391 278,41 parts	57 169 574,08 \$	1	34	2.3
Greystone EAFE Plus Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	34 623 999,81 parts	253 827 475,11 \$	2	48	2.3
Greystone Money Market Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	130 191 019,7 parts	1 301 910 196,72 \$	1	35	2.3
Greystone Real Estate Fund Inc.	2010-01-01 au 2010-12-31	14 295 047,91 parts	962 721 730,49 \$	2	27	2.3
North Pole Multi-Strategy Class of Polar Investment Funds Limited	2010-01-11 au 2010-12-30	981 513,55 actions de série A et de série F	98 441 322,33 \$	180	739	2.3 / 2.10 / 2.19
Pershing Square International, Ltd.	2010-02-01 2010-09-01 2010-12-01	2 870,36 actions de catégorie C et de catégorie E	2 974 460 \$	3	0	2.3
PIMCO Canada Canadian CorePLUS Bond Trust	2010-01-04 au 2010-12-24	1 847 156,75 parts de série Institutionnelle	192 734 409,41 \$	3	9	2.3
PIMCO Canada Canadien CorePLUS Long Bond Trust	2010-01-12 au 2010-12-09	1 462 764,10 parts de série Institutionnelle	151 085 174 \$	2	4	2.3
Polar Investment Funds Limited (Altairis Long/Short Class)	2010-01-04 au 2010-12-15	1 074 850,46 parts	107 935 872,08 \$	80	1 249	2.3 / 2.10 / 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement - 45-106)
REDF II Hospitality Fund Limited Partnership	2010-01-01 au 2010-12-31	17 500 parts de société en commandite	17 500 000 \$	1	18	2.3 / 2.10
ROI High Yield Private Placement Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	1 702 909,69 parts	207 324 037,87 \$	10	1 582	2.3 / 2.10 / 2.19
ROI Institutional Private Placement Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	199 596,34 parts	21 033 250,85 \$	1	244	2.3 / 2.10 / 2.19
ROI Private Placement Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	1 568 689,58 parts	175 430 980,70 \$	24	1 062	2.3 / 2.10 / 2.19
ROI Strategic Private Placement Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	312 604,30 parts	34 660 605,79 \$	2	295	2.3 / 2.10 / 2.19
SoundVest Portfolio Fund (The)	2010-02-02 au 2010-12-01	181 895,84 parts	2 031 340,49 \$	1	21	2.3 / 2.10 / 2.19
Spartan Multi Strategy Fund Limited Partnership	2010-01-01 au 2010-10-31	62 510,14 parts de catégorie A et 16 968,88 parts de catégorie F	887 524,54 \$	30	0	2.3 / 2.10
SSgA Sectoral Healthcare Equity Fund	2011-01-31	4 737 899,35 actions	48 940 131,31 \$	1	0	2.3
UBS (Canada) American Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	1 315 125 parts	14 544 504,02 \$	4	16	2.3
UBS (Canada) Balanced Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	3 095 060 parts	47 669 808,67 \$	5	28	2.3
UBS (Canada) Bond Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	11 431 215,25 parts	106 376 041,01 \$	15	52	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement - 45-106)
UBS (Canada) Canadian Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	1 321 668 parts	180 246 245,80 \$	14	65	2.3
UBS (Canada) Cash Management Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	89 827,66 parts	8 982 766 \$	1	66	2.3
UBS (Canada) Dynamic Alpha Strategies Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	218 189 parts	1 442 557,50 \$	1	4	2.3
UBS (Canada) Global Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	3 800 784 parts	35 347 778,48 \$	14	30	2.3
UBS (Canada) Global Large Cap Equity Fund with cash	2010-01-01 au 2010-12-31	111 164 parts	6 695 708,06 \$	1	1	2.3
UBS (Canada) International Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	480 028 parts	17 649 866,05 \$	6	38	2.3
UBS (Canada) Long Term Bond Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	11 221 650 parts	116 778 604,40 \$	3	9	2.3
UBS (Canada) Money Market Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	69 051 538,06 parts	690 515 360,62 \$	17	22	2.3
UBS (Canada) Small Cap Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	4 359 524 parts	64 169 630,88 \$	3	5	2.3
UBS (Canada) US Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	212 843 parts	7 847 708,19 \$	3	26	2.3
UBS (Canada) US Growth Equity Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	63 856 parts	666 601,26 \$	11	7	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement - 45-106)
Waratah Income Limited Partnership	2010-07-01 au 2010-12-01	90 947 parts de catégorie A 105 563,32 parts de catégorie B	9 094 700 \$	1	43	2.3 / 2.10
Wellington Emerging Market Local Equity (Dublin)	2010-09-30 2010-10-15	6 097 508,10 parts	100 000 000 \$	1	0	2.3
Wellington Opportunistic Emerging Markets (Dublin)	2010-11-30	2 459 016,39 parts	30 000 000 \$	1	0	2.3
Winton Futures Fund Limited	2010-01-01 au 2011-12-31	964 000 parts	96 400 000 \$	1	4	2.3
WMP Emerging Markets Equity Portfolio (Dublin)	2010-01-15 au 2010-10-22	3 561 011,46 parts	70 303 195,83 \$	3	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

International Forest Products Limited

Vu la demande présentée par International Forest Products Limited (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 mars 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 24 mars 2011 (la « dispense demandée ») :

1. Les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
 2. La notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
 3. La circulaire de sollicitation de procurations datée du 18 mars 2010;
- (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 24 mars 2011.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0058

IROC Energy Services Corp.

Vu la demande présentée par IROC Energy Services Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 mars 2011;

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les termes définis suivants :

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 28 avril 2010;

« documents visés » : la circulaire, les états financiers annuels et les états financiers intermédiaires, lesquels seront intégrés par renvoi dans le prospectus;

« états financiers annuels » : les états financiers annuels vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;

« états financiers intermédiaires » : les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs de l'émetteur ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 septembre 2010;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la notice annuelle 2010;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;

« notice annuelle 2010 » : la notice annuelle de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, laquelle ne sera intégrée par renvoi que dans le prospectus provisoire;

« notice annuelle 2011 » : la notice annuelle de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, laquelle sera déposée au plus tard au moment du dépôt du prospectus et y sera intégrée par renvoi;

« prospectus » : le prospectus provisoire et le prospectus;

« prospectus définitif » : le prospectus simplifié de l'émetteur se rapportant au prospectus provisoire;

« prospectus provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer le ou vers le 25 mars 2011;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2008-PDG-0176, telle que modifiée par les décisions 2008-PDG-0242, 2009-PDG-0031, 2010 PDG-00009 et 2010-PDG-0045;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs, en date du 22 mars 2011 en faveur de Jean Daigle, directeur du financement des sociétés, laquelle est valable pour la période allant du 23 au 25 mars 2011 inclusivement;

Vu la dispense temporaire et la dispense permanente demandées;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans les provinces de la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario;
2. l'émetteur déposera le prospectus dans tous les territoires du Canada;
3. l'émetteur compte intégrer par renvoi la notice annuelle 2010 dans le prospectus provisoire et remplacer celle-ci par la notice annuelle 2011 dans le prospectus définitif;
4. les documents visés seront traduits en français et la version française des documents visés sera déposée au plus tard au moment du dépôt du prospectus définitif;
5. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
6. à l'exception de la notice annuelle 2010, tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire, à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus définitif;

2. la dispense permanente, à la condition que la notice annuelle 2011 soit traduite en français et que la version française de la notice annuelle 2011 soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus définitif.

Fait à Montréal, le 25 mars 2011.

Jean Daigle
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2011-SMV-0015

Thomson Reuters Corporation

Vu la demande présentée par Thomson Reuters Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 mars 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de la circulaire de sollicitation de procurations datée du 22 mars 2011 (le « document visé ») qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le 25 mars 2011 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 25 mars 2011.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0061

Wells Fargo Financial Canada Corporation

Vu la demande présentée par Wells Fargo Financial Canada Corporation (l'« émetteur ») et Wells Fargo & Company (le « garant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 1^{er} mars 2011, telle qu'amendée le 22 mars 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procuration du garant datée du 21 mars 2011, préparée conformément à l'article 14a) de la Loi de 1934, laquelle sera intégrée par renvoi dans le prospectus et le supplément de fixation du prix;

« documents visés » : la circulaire et le formulaire 10-K;

« formulaire 10-K » : le formulaire américain 10-K du garant portant sur la période terminée le 31 décembre 2010, préparé conformément à la Loi de 1934, lequel sera intégré par renvoi dans le prospectus et le supplément de fixation du prix;

« prospectus » : le prospectus simplifié préalable de base de l'émetteur daté du 31 décembre 2009 qui vise le placement d'un montant en capital global de 7 000 000 000 \$ CA de billets à moyen terme, ainsi que toute modification de celui-ci;

« suppléments de fixation du prix » : le supplément de fixation du prix que l'émetteur entend transmettre aux souscripteurs le ou vers le 24 mars 2011;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2 (2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti dans toutes les provinces du Canada;
2. le garant est assujetti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'il dépose auprès de l'Autorité tous les documents que le garant doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. le volume des documents visés conjugué à la brièveté du délai pour la transmission des suppléments de fixation du prix aux souscripteurs empêchent l'émetteur de fournir une version française de façon simultanée à la version anglaise de ces documents;
6. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. que la version française des documents visés soit déposée sur SEDAR au plus tard le 1^{er} avril 2011;

2. que tous les suppléments de fixation du prix à être déposés entre la date de la présente décision et la date du dépôt de la version française des documents visés contiennent une mention à l'effet que la version française des documents visés sera disponible sur SEDAR au plus tard le 1^{er} avril 2011.

Fait à Montréal, le 24 mars 2011.

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0047

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».